

Nous, la Jeunesse Autochtone Mondiale, réunie ici à Naivasha, au Kenya, le 18 février 2025 à l'occasion de la Conférence Mondiale de l'International Funders for Indigenous Peoples (IFIP), reconnaissant nos valeurs communes et les défis partagés pour la reconnaissance du droit à l'autodétermination, déclarons, à la suite du Manifeste Global de la Jeunesse Autochtone adopté lors de la Conférence IFIP de Mérida en 2023, la présente Déclaration de la Jeunesse Autochtone 2025.

Nous reconnaissons l'interconnexion profonde de nos luttes pour l'autodétermination, la préservation culturelle et la justice environnementale. La triple crise planétaire touche de manière disproportionnée les Peuples Autochtones, et encore davantage la Jeunesse Autochtone, menaçant notre existence même. Nous reconnaissons l'urgence d'agir et le rôle crucial des solutions dirigées par les Autochtones face à ces défis. Nous, Jeunes Autochtones, sommes les héritiers de la sagesse de nos ancêtres et les futurs gardiens de nos terres et de nos cultures. Nous sommes prêts à montrer la voie.

Nos préoccupations:

Changement climatique et impact environnemental

- Les impacts croissants du changement climatique sur nos terres, nos eaux, nos ressources et nos modes de vie traditionnels entraînent des déplacements, l'insécurité alimentaire, et une perte d'identité et de patrimoine bioculturel.
- L'absence d'implication des jeunes femmes autochtones et de la diversité de genre dans les solutions climatiques entrave gravement la protection et la transmission des savoirs autochtones, notamment entre mères et filles.
- En Afrique, par exemple, le changement climatique et l'insécurité alimentaire ont alimenté des conflits entre groupes ethniques, perturbant les systèmes sociaux, économiques et culturels des Peuples Autochtones. Dans l'Arctique, les Peuples Autochtones dépendent encore de sources d'énergie coloniales comme le pétrole, le gaz, le diesel ou la fracturation, ce qui les rend vulnérables à des infrastructures énergétiques imposées.

Représentation et financement de la Jeunesse Autochtone

- Le manque de représentation significative de la Jeunesse Autochtone dans les processus décisionnels qui affectent nos vies. En particulier, le sous-financement des initiatives dirigées par des jeunes autochtones limite notre capacité à mettre en œuvre des solutions.
- Les exigences des organisations philanthropiques en matière de données statistiques sont souvent irréalistes et fondées sur une vision coloniale du développement, créant ainsi des barrières difficiles à surmonter.

Droits humains et discrimination

- La discrimination systémique et les violations des droits humains que subit la Jeunesse Autochtone, notamment les femmes autochtones, les filles, et les jeunes autochtones



en situation de handicap, exacerbent la souffrance à travers la militarisation de nos territoires, les déplacements forcés au nom du développement, les projets carbone et les politiques de conservation.

- Le manque de reconnaissance des pratiques de santé autochtones crée des obstacles à l'accès aux soins et freine le développement de perspectives autochtones sur la santé.

Nos revendications:

Nous appelons les bailleurs de fonds à:

1. Prioriser les organisations de jeunesse autochtone dans les programmes et initiatives de financement qui concernent l'action climatique, la promotion des savoirs autochtones, et le renforcement de la gouvernance autochtone, en veillant à ce que les projets soient conçus et mis en œuvre par des Autochtones eux-mêmes, selon les besoins et les visions de la jeunesse autochtone dans ses divers contextes régionaux.
2. Soutenir les initiatives qui promeuvent l'autodétermination, l'organisation et l'autonomisation des fonds et organisations dirigés par la Jeunesse Autochtone, et promouvoir des mécanismes pour une participation significative des jeunes dans toutes les décisions de financement, avec un accès direct aux fonds.
3. Reconnaître et respecter les savoirs autochtones comme une ressource précieuse, en veillant à ce que leur utilisation soit guidée par les principes du Consentement Libre, Préalable et Éclairé (CLPE). Financer des stratégies à long terme et des programmes de revitalisation des langues, cultures et pratiques traditionnelles autochtones.
4. Soutenir un financement flexible et de long terme pour les initiatives dirigées par les jeunes autochtones, en reconnaissant la nature structurelle des défis.
5. Assurer des mécanismes de suivi autochtones à travers les autorités et systèmes de gouvernance autochtones pour garantir la transparence et une mise en œuvre conforme au CLPE.
6. Engager les secteurs philanthropiques, privés et les gouvernements à fournir davantage de soutien pour des politiques publiques menées par des jeunes autochtones afin d'atténuer les effets du changement climatique.
7. Garantir la disponibilité de fonds dédiés pour soutenir les litiges dans les cas de défense des droits autochtones, essentiels pour la protection juridique aux niveaux national et international.
8. Investir dans une éducation de qualité au sein des Peuples Autochtones pour encourager la jeunesse à poursuivre ses études, y compris par un financement accru des écoles, la formation des enseignants autochtones et des porteurs de savoirs traditionnels.
9. Créer des programmes de financement pour soutenir la souveraineté énergétique grâce au développement de plans d'énergie renouvelable et alternative, adaptés aux réalités autochtones et respectueux de l'environnement.
10. Renforcer les capacités socio-économiques des jeunes pour stimuler la croissance locale et réduire la pauvreté.
11. Exiger le désinvestissement des entreprises, partenariats, investissements et affiliations qui contribuent à la militarisation et à l'aggravation des crises climatiques





dans les territoires autochtones, comme à Hawaï ou dans le Pacifique, et rediriger ces ressources vers des solutions autochtones.

Nous appelons l'IFIP à:

1. Investir davantage de temps et de ressources dans la jeunesse autochtone pour la planification, la coordination et la préparation des conférences IFIP, en favorisant les échanges, la confiance, et le partage de savoirs tout en répondant aux besoins linguistiques et d'accessibilité.
2. Soutenir le renforcement des capacités de la jeunesse pour mieux naviguer dans le secteur philanthropique, formuler des recommandations éclairées et stratégiques.
3. Aligner les processus de participation pour qu'ils soient traduisibles dans les espaces internationaux comme l'UNPFII et la COP via le Caucus Mondial de la Jeunesse Autochtone.
4. Féliciter l'IFIP pour avoir mis en place le cadre de participation des jeunes avec les bailleurs, les organisations philanthropiques et les réseaux de base, et lui demander de continuer à soutenir nos initiatives pour la prospérité des jeunes autochtones dans le monde.

Notre engagement

Nous, Jeunesse Autochtone, nous engageons à :

1. Poursuivre la voie de l'autodétermination et de la protection des terres, cultures et ressources autochtones.
2. Conduire le développement et la mise en œuvre de solutions innovantes face aux défis de nos peuples.
3. Travailler en collaboration avec les aîné-e-s, les communautés et les alliés pour un avenir juste et durable.
4. Tenir l'IFIP et les bailleurs de fonds ici présents responsables de leurs engagements, et veiller à ce que les ressources soient effectivement utilisées pour soutenir les initiatives autochtones, en demandant votre soutien pour cette déclaration mondiale et la présentation de vos résultats avec la jeunesse autochtone lors de la prochaine Conférence IFIP.

